Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_09-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/09 :
Société Publique Locale (SPL) Auray Carnac Quiberon Tourisme : modification des statuts
Rapporteur : Laurence LE PABIC

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à François POMMOIS, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 25 conseillers municipaux présents

---

La Commune est actionnaire de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, société publique locale régie notamment par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, immatriculée au RCS depuis le 6 janvier 2017.

La SPL a été constituée pour promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, notamment en exerçant les missions d'offices de tourisme prévues par l'article L. 133-3 du Code de tourisme, sur le territoire de ses collectivités territoriales actionnaires.

Compte tenu de la complémentarité entre la stratégie d'attractivité, le développement économique et l'offre touristique sur le territoire de la communauté de communes dont la Commune fait partie, il est envisagé de confier également à la SPL la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'innovation du territoire, tout en lui conservant son champ d'intervention actuel.

Le cas échéant, il conviendrait également de modifier la dénomination sociale de la SPL qui ne fait aujourd'hui référence qu'au tourisme.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L 1531-1, L.1524-1, L. 1524-5 et R. 1524-2,

Vu les dispositions du Code de commerce,

Vu les statuts de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme actuellement en vigueur,

Vu le projet des statuts modifiés de la SPL AQTA Rayonnement,

Vu les motifs qui précèdent,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_09-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la modification de l'article 3 (objet) des statuts de la SPL afin d'y intégrer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique, d'attractivité et d'innovation du territoire ainsi que la liste des missions que la SPL pourra mener dans ce cadre,**
- **APPROUVE la modification de la dénomination de la SPL qui deviendrait la SPL « AQTA Rayonnement »,**
- **APPROUVE les statuts de la SPL AQTA Rayonnement tels que joints en annexe à la présente délibération,**
- **AUTORISE ses représentant à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la SPL à participer aux réunions appelées à se prononcer sur ces modifications, à voter en faveur des décisions et résolutions correspondantes, à signer tout registre ou feuille de présence attestant de leur participation auxdites réunions et, plus généralement, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN